



## COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Séance du 22 juillet 2021 à 18 heures 00

Date de la convocation :  
13 juillet deux mille vingt et un

L'an 2021, le 22 du mois de juillet, à 18 heures 00,  
Le Conseil d'Administration du CCAS de la Commune de Saint Pair sur Mer, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Madame Annaïg LE JOSSIC, Présidente.

**Présents** : Mme Annaïg LE JOSSIC, Mme Marlène LEBASLE, Mme Julie KESHVADI, M. Thomas DI MAMBRO, Mme Sylvie MARTIN-PERNELLE, Mme Sylvie GATE, M. Albert NOURY, M. Charles LEGENTIL, Mme Geneviève LAISNEY, M. Philippe NIVIERE.

**Ont donné procuration** : Mme Françoise PACEY GASPARI donne pouvoir à M. Thomas DI MAMBRO.

**Absent(s) excusé(s)** : M. Guillaume FOSSEY, M. Emmanuel PIEDNOIR, M. Gérard DESMEULES, Mme Françoise DE BOISHEBERT, M. Victor BINET, M. David LEROUGE.

**Secrétaire de séance** : Mme Marlène LEBASLE.

### ORDRE DU JOUR :

- 1 - EHPAD "Le Vallon" : Adoption de l'EPRD (Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses) 2021.
- 2 - CCAS : Compte-rendu du Conseil d'Administration du CCAS du 20 avril 2021.
- 3 - CCAS : Aides diverses : Définition des tranches.
- 4 - CCAS : Demande d'aide financière.
- 5 - CCAS : Demandes de subventions.
- 6 - CCAS : Adhésion au FSL.
- 7 - CCAS : Affaires diverses.

### 1 - EHPAD «Le Vallon» : Adoption de l'EPRD (Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses) 2021 :

Note de synthèse  
Présentation EPRD 2021 – EHPAD Le Vallon  
C.C.A.S. Saint Pair Sur Mer  
Réunion du 22 juillet 2021

Le contexte :

La crise sanitaire a eu de nombreux impacts sur les organisations et sur les modèles économiques des établissements de santé et médico-sociaux.

En effet, la crise a engendré :

. Des pertes de recettes par un absentéisme causé par les mesures sanitaires et notamment les périodes d'isolement et de fermeture de l'EHPAD.

. Des surcoûts :

o conjoncturels : achats de nouveaux produits (EPI), hausse des prix sur des produits usuels (gants).

o structurels : revalorisation des salaires : prime nationale dite COVID versée en 2020 puis prime SEGUR pour tout le personnel et enfin la prime « grand âge » allouée aux aides-soignantes et assistantes en gérontologies.

En matière de financement, l'ARS a pris en charge les surcoûts dits COVID : pertes de recettes et surcoûts liés à la prime COVID et aux achats exceptionnelles en 2020. Cette mesure doit être reconduite en 2021, néanmoins, malgré une revalorisation de la dotation soins en début d'année, l'ARS va lancer un recueil des données via une enquête nationale permettant d'identifier les surcoûts réels supportés par chaque structure. Le Conseil Départemental prévoit que l'ARS compense la totalité de primes SEGUR et neutralise l'impact sur le budget hébergement et sur le budget dépendance.

Les arbitrages pour l'EPRD 2021 :

Le calendrier a été modifié en raison du contexte sanitaire ; alors que le dépôt est fixé habituellement au 31 octobre N-1, cette année le dépôt a été repoussé au 30 juin.

Les hypothèses budgétaires ont été élaborées à partir des données comptables au 30 juin. Malgré le fait que l'EHPAD Le Vallon ait signé un CPOM, le principe de l'EPRD est de présenter des niveaux de recettes et de dépenses sincères selon les éléments connus lors de son élaboration.

1/ Activité :

Sur le 1er semestre, l'EHPAD a enregistré une baisse du nombre de journées de 1 581 journées soit une perte de recettes de 86k€.

De plus, le nombre de journées de réservation s'est élevé à 191 venant minorer les recettes attendues de 3k€.

2/ Personnel :

En matière de gestion du personnel, il est constaté un dépassement de l'organigramme validé au CPOM depuis plusieurs années. Ainsi, lors de la présentation des comptes annuels, il faut noter que les ETP rémunérés sont supérieurs de +10%.

En 2021, l'absentéisme sur le 1er semestre a été important. La modification des organisations du travail opérée courant 2020 a généré un besoin de recourir à du personnel de remplacement extérieur. L'EHPAD a donc dû faire appel aux sociétés d'intérim pour le remplacement du personnel absent mais également pour faire face à la crise par des renforts de personnel.

Madame LEBASLE précise que l'absentéisme a concerné jusqu'à 40 % du personnel sur une période.

	2019		2020	2021
	ETP COM	ETP REEL	ETP REEL	ETP REEL
Direction	2,4	2,62	2,14	1,93
Services généraux	4,5	5,60	5,03	6,36
IDE	5,15	5,21	5,76	5,75
AS, ASG	20,75	21,69	20,69	21,25
ASH	20,75	22,51	26,23	24,75
Psychologue		0,20	0,20	0,20
Médecin	0,2	0,00	0,00	0,10
	53,75	57,83	60,05	60,33
Hygiéniste	0,1	0,10	0,10	0,10
Intérim				2,75
<b>TOTAL</b>	<b>53,85</b>	<b>57,93</b>	<b>60,15</b>	<b>63,18</b>

Les salariés absents bénéficient d'un maintien de salaire (hors jours de carence) conduisant à maintenir leur temps de travail dans le décompte du temps. Néanmoins, leurs salaires sont remboursés par un organisme de prévoyance.

Sur le second semestre, il est prévu de limiter le recours à l'intérim au bénéfice de recrutement interne. Néanmoins, un travail sur les effectifs est à conduire dans les prochains mois afin de retrouver la maîtrise de l'organigramme.

Les impacts des revalorisations salariales en 2021 :

- . Prime Grand Age : financement total par l'ARS : 65 € chargé (rétroactif depuis 05/2020)
- . Prime Ségur : imputée sur chaque section tarifaire : 297 k€ chargé (rétroactif depuis 09/2020)

### 3/ Le prévisionnel de résultat :

	PROJETE AU 31/12/2021			
	Total	Hébergement	Dépendance	Soins
Groupe 1	404 513,40	306 367,50	34 788,80	63 357,11
Groupe 2	2 628 482,20	997 995,13	527 933,01	1 102 554,06
Groupe 3	646 357,37	576 880,67	15 527,58	53 949,12
<b>Charges</b>	<b>3 679 352,97</b>	<b>1 881 243,30</b>	<b>578 249,39</b>	<b>1 219 860,29</b>

Groupe 1	3 192 105,28	1 524 130,50	470 486,78	1 197 488,00
Groupe 2	92 507,51	45 774,87	18 859,67	27 872,98
Groupe 3	23 015,20	23 015,20	0,00	0,00
<b>Produits</b>	<b>3 307 627,99</b>	<b>1 592 920,57</b>	<b>489 346,45</b>	<b>1 225 360,98</b>
<b>Résultat</b>	<b>-371 724,98</b>	<b>-288 322,73</b>	<b>-88 902,94</b>	<b>5 500,69</b>
Prime Ségur		91 720,95	47 044,29	-138 765,24
Compensation perte recettes		85 927,35	0,00	-85 927,35
<b>Résultat corrigé</b>	<b>-371 724,98</b>	<b>-110 674,43</b>	<b>-41 858,65</b>	<b>-219 191,90</b>

Afin de présenter un budget sincère et au vue des retours des financeurs, le résultat présenté tient compte des recettes complémentaires à recevoir de l'ARS pour compenser les revalorisations salariales du Ségur ainsi que les pertes de recettes. Néanmoins, le déficit global prévisionnel est maintenu, seule la répartition entre financeurs a été ajustée.

### 4/ Les investissements 2021 :

Les orientations en matière d'investissement : acquisition de matériel informatique pour permettre un travail en distanciel et renouvellement des équipements, investissement pour un équipement plus performant en acquisition d'équipements permettant le maintien du bâtiment, investissement dans du matériel nécessaire à l'entretien des locaux et démarrage du renouvellement du mobilier de restauration.

Nature de l'investissement	Etat	Durée	Valeur d'acquisition
Equipement Legallais	Acquis	5	484,13
Equipement Legallais	Acquis	5	2 310,07
Autolaveuse	Acquis	5	2 268,54
7 chariots ménage	Prévu	5	5 600,00
2 petites autolaveuses	Prévu	5	5 500,00
CRLC / lino chambre	Acquis	10	4 462,70
PC télétravail	Acquis	3	780,00
PC IDE	Acquis	3	1 560,00
PC animateur	Acquis	3	900,00
PC direction	Prévu	3	1 400,00
Installation fibre	Prévu	3	6 000,00
UGAC mobilier	Acquis	10	1 377,00
Paravent	Prévu	10	1 500,00
Mobilier salle Chausey	Prévu	10	5 000,00
		Total	39 142,44

5/ La section d'investissement :

#### SECTION D'INVESTISSEMENT - EPRD 2021

Le résultat à reporter s'élève à :	<b>136 645,12 €</b>
et provient de :	
* du report du résultat à la clôture de l'exercice N-1	179 832,32 €
* du solde des opérations de l'exercice	- 43 187,20 €
<b>Le résultat de l'exercice correspond :</b>	
<b>En dépenses</b>	<b>131 266,31 €</b>
* Reprise de subvention (immobilier) CPAM (1,3KF/CPAM)	23 000,00 €
* Reprise de subvention (mobilier) sur le même mode que	
* aux opérations liées à l'exercice	9 124,31 €
-remboursement de l'emprunt mobilier (Crédit Agricole)	
-investissement 2021 :	60 000,00 €
<b>En recettes</b>	
	39 142,00 €
Augmentation des fonds propres : FCTVA	<b>60 079,55 €</b>
l'amortissement des immobilisations lié à l'exercice	0,00 €
	60 079,55 €

Ce résultat de 136 645,12 € inclut le solde de la dotation de 1 300 000 € issue des crédits non reconductibles accordés par l'ARS afin d'atténuer le loyer, soit 56 991,49 €. Ce solde est non

mobilisable pour des acquisitions mais pour réduire l'impact locatif. Le solde du capital d'emprunt mobilier restant dû est de 45 000 € avec une échéance 3e trimestre 2022. A noter le refus du Crédit Agricole de renégocier le taux d'emprunt souscrit par le CCAS à 6,18 % ; La capacité d'autofinancement réel est donc de : -68 645 € (45 000 + 23000 -136 645,12)

6/ Les réserves et reports à nouveaux au 31/12/2020 :

Au 31 décembre 2020, le solde des affectations de résultats se décompose en :

- réserves affectées à l'investissement : 142 768,13€
- compensation des déficits d'exploitation : 251 491,34€
- compensation des charges d'amortissement : 30 000,00€
- report à nouveau excédentaire : 125 090,00€.

Après lecture de la maquette budgétaire 2021 présentée par Madame LE JOSSIC, Présidente

Le Conseil d'Administration du CCAS, Après en avoir délibéré, A l'unanimité,

Approuve l'EPRD (Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses) 2021 de l'EHPAD « Le Vallon » tel que présenté précédemment.

**2 - CCAS : Compte-rendu du Conseil d'Administration du CCAS du 20 avril 2021 :**

Le Conseil d'Administration du CCAS prend note du compte-rendu du Conseil d'Administration du CCAS du 20 avril 2021.

**3 - CCAS : Aides diverses : Définition des tranches :**

Madame LEBASLE indique que de nombreux CCAS se basent sur les tranches du quotient familial de la CAF pour définir les droits aux aides, ce qui serait à priori plus intéressant pour les bénéficiaires.

Les tranches de la CAF vont changer prochainement. Il est donc proposé au Conseil d'Administration de reporter ce point au prochain Conseil, lorsque les nouvelles tranches auront été fixées par la CAF.

Le Conseil d'Administration du CCAS

Est favorable au report de la définition des tranches au prochain Conseil d'Administration.

#### **4 - CCAS : Demande d'aide financière :**

##### **Monsieur X : Demande d'aide financière pour règlement de loyers :**

Homme seul. Personne suivie par Madame LEMONNIER, Assistance sociale

Le Conseil d'Administration du CCAS, Après en avoir délibéré, A l'unanimité,

Décide d'accorder une aide financière de 860,00 € à Monsieur X pour le règlement de loyers et de charges locatives. Le règlement sera effectué directement auprès du propriétaire.

#### **5 - CCAS : Demandes de subventions :**

Suite aux demandes de subventions formulées par :

- . Association Arc-en-Sed
- . Association cœur d'enfant
- . Association Cœur en liberté

Le Conseil d'Administration du CCAS, Après en avoir délibéré, Décide de ne pas verser de subvention aux associations citées ci-dessus.

#### **6 - Adhésion au FSL :**

Le Conseil d'Administration du CCAS, Après en avoir délibéré, A l'unanimité

Donne son accord pour la participation au Fonds de Solidarité pour le Logement pour 2021, pour un montant de 0,70 € / habitant, soit 2 951,20 € (0,70 € / habitant x 4 216 habitants).

#### **7 - CCAS : Affaires diverses :**

##### **. Manche habitat :**

→ Tableau de bord mensuel de gestion locative au 30/06/2021

Le tableau de bord au 30/06/2021 fait état de 450 demandes et de zéro logement vacant.

##### **. Remerciements d'associations suite à l'octroi d'une subvention :**

France Alzheimer, VMEH, AGAPEI, CSF, Secours Catholique, Secours Populaire, APAEIA, Rétina France.

. Bilan des aides accordées pour la restauration scolaire et les garderies :

5 familles (8 enfants) ont bénéficié des aides à la restauration scolaire et aux garderies au cours des 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> trimestres 2020/2021 pour un total de 1172,32 € et 1 famille (1 enfant) a bénéficié de l'aide pour la pratique d'un sport.

Le Conseil d'Administration du CCAS Prend note Des aides accordées pour la restauration scolaire et les garderies.

. Remplacement Repas des Aînés :

Il y a eu 86 réponses (sur 245) avec 54 bons d'achat qui viennent d'être envoyés (2 x 10 euros à remettre aux commerçants Saint-pairais participants) et 32 bouquets de fleurs qui vont être distribués sur les 2 prochaines semaines.

L'ordre du jour était épuisé,  
La séance est levée à 19 h 50.

